

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 13 avril 2016)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**Projet de décret portant octroi d'un crédit de 6'900'000 francs pour la suite des études du projet d'évitement est de La Chaux-de-Fonds par la H18**

La commission parlementaire Infrastructures routières,

composée de M^{mes} et MM. Didier Calame, président, Christian Hostettler, vice-président, Stephan Moser, rapporteur, Olivier Haussener, Jean-Bernard Wälti, Boris Keller (excusé), Patrick Bourquin, Marina Giovannini, Erica Di Nicola, Gilbert Hirschy (excusé) et Cédric Dupraz,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil:

Commentaire de la commission**Préambule**

La commission a examiné le rapport le 30 mai 2016 en présence du Conseiller d'Etat, chef du DDTE, de l'ingénieur cantonal, chef du service des ponts et chaussée, ainsi que du chef de l'office des routes cantonales. Laurent Favre, conseiller d'Etat présente brièvement la situation, confirme que la H18 est bien une route cantonale faisant partie du réseau des routes principales suisses et qu'à ce titre, les contributions annuelles reçues de la Confédération peuvent lui être affectées (à hauteur de 60%, selon le choix du canton). Cette situation ne doit pas être confondue avec celle de la H20, qui a d'importantes chances de devenir une route nationale dans le cadre du programme FORTA, les coûts d'assainissement et d'aménagement incombant, cas échéant, entièrement à la Confédération.

L'ingénieur cantonal présente le résultat de l'étude d'opportunité démarrée en 2009 et cofinancée par les cantons du Jura et de Berne. En fait, il s'agit davantage d'un concept qui doit maintenant être étudié en détail, raison pour laquelle un crédit d'étude est nécessaire afin de pouvoir ultérieurement demander un crédit de réalisation sur la base d'un projet consolidé.

Travaux de la commission

Les membres de la commission ont apprécié la qualité du concept présenté et ont obtenu des réponses aux nombreuses questions. A la question de savoir comment la situation allait être traitée dans le secteur du giratoire du Bas-du-Raymond, l'ingénieur cantonal a informé que plusieurs variantes étaient à l'étude et qu'une coordination avec le projet H20 avait lieu.

Le développement des quartiers du Cerisier, de Makemo ainsi que du trafic pendulaire engendre une forte charge de trafic supplémentaire sur la rue de l'Hôtel-de-Ville et dans les alentours, situation difficilement tenable à moyen terme.

La commission a été rassurée sur les risques d'enlisement du projet. En effet, les autorités de la ville de La Chaux-de-Fonds approuvent le concept. La commission trouve

pertinent qu'une partie du montant soit destinée à l'acquisition de biens-fonds situés sur le tracé de la future H18. Le trafic augmentera encore sensiblement ces prochaines années, il est estimé que la route de contournement captera entre 10'000 et 12'000 véhicules par jour. La réalisation de la H18 devrait débuter en 2020 selon la planification connue à ce jour.

Aucun amendement n'a été déposé.

Entrée en matière (art. 171 OGC)

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil d'entrer en matière sur ce projet de décret tel que proposé par le Conseil d'État.

Vote final

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret tel que proposé par le Conseil d'État.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

A l'unanimité des membres présents, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet de décret soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Neuchâtel, le 9 juin 2016

Au nom de la commission
Infrastructures routières:

Le président,
D. CALAME

Le rapporteur,
S. MOSER